

## **Assises de la mer et du littoral pour la façade sud-Atlantique**

### **Synthèse**

#### **Groupe de Travail C « Recherche et éducation pour la mer »**

Présidente : Marie-Christine Aragon

Secrétariat : DIRM sud-Atlantique

Le groupe de travail C, intitulé « recherche et éducation pour la mer », a été chargé de mener sa réflexion sur le thème n°7 « emploi maritime et besoins de formation » et sur le thème n°9 « Recherche maritime et valorisation de la mer et de ses ressources ».

#### **Thème 7 : Emploi maritime et besoins de formation**

Dans une vision large des activités maritimes, on estime qu'elles concernent en France quelque 500 000 emplois. Si l'on restreint aux cinq secteurs d'activité suivants : pêche et cultures marines, ports de commerce, transport maritime, industrie nautique et ports de plaisance ; on descend à 105 000 emplois recensés. Enfin, si l'on envisage l'emploi maritime comme renvoyant aux seules activités économiques s'opérant au sein de l'espace marin au sens propre, on dénombre 39 000 marins environ.

Depuis quelques années maintenant, plusieurs activités maritimes sont confrontées à de nombreuses mutations. Lié à la mondialisation, les secteurs de la marine marchande et de l'économie portuaire en France sont affectés par un cadre concurrentiel international de plus en plus fort. Ils doivent en plus s'adapter aux évolutions technologiques cycliques du transport maritime. Concernant les professionnels de la pêche, ceux-ci font face au sein de certains espaces maritimes à une raréfaction des ressources halieutiques provoquée par un essor de la surpêche. Il faut donc repenser aujourd'hui l'emploi maritime afin d'assurer la viabilité à terme d'un secteur économique d'importance nationale.

Pour favoriser la pérennité de l'emploi maritime en France, il est nécessaire d'agir en amont en se penchant sur le dispositif actuel de formation aux emplois maritimes et autres activités maritimes. C'est en ce sens que le groupe de travail C a axé ses travaux essentiellement sur les besoins de formation.

Dans une vision globale, il est effectivement apparu évident et indispensable pour les participants au GT C de faire évoluer sérieusement le dispositif de formation actuellement en place. Il s'agit d'abord d'ouvrir la formation aux métiers de la mer à de nouveaux secteurs porteurs : le GT C pense ici en particulier aux secteurs de l'énergie, de la construction/déconstruction navale et de l'écologie. Le GT C insiste bien sur la nécessité aujourd'hui d'intégrer la dialectique du développement durable dans les formations existantes.

Il convient également de développer sensiblement la formation continue et en alternance dans l'objectif d'ouvrir les formations aux métiers de la mer à un public d'adultes. Bien que du fait des caractéristiques particulières des métiers marins, des cursus de formation en alternance soient complexes à suivre pour les professionnels de la mer, la formation en alternance dans ce secteur reste quand même sous-développée si on la met en perspective avec ce qui se fait chez nos voisins européens.

Par ailleurs, afin de favoriser une formation plus cohérente et diversifiée et d'améliorer les débouchés pour les élèves en lycée de la mer, il serait judicieux selon le GT C de s'efforcer d'abord de trouver des liens entre lycées de la mer et universités (en créant par exemple des BTS et des licences pro). Quelques membres du groupe se sont d'ailleurs vivement étonnés du manque d'intérêt et de considérations des universités en direction des établissements maritimes du secondaire. Inversement, le GT C a pu regretter que les directions des lycées de la mer ne soient pas plus ambitieuses dans leur offre de formation, laquelle voue le plus souvent les élèves à la seule conduite d'un navire.

Ensuite, il faudrait mettre en relation les acteurs conventionnels de formation implantés sur les territoires (lycées professionnels, formation universitaire, Chambre des métiers) et les responsables d'activités portuaires et de pêche. Enfin, les universitaires du GT C ont émis l'idée de promouvoir des formations pluridisciplinaires ou transdisciplinaires (informatique, logistique, mathématiques, physique/chimie...) pour les métiers de la mer afin d'insérer dans le marché du travail maritime des individus plus polyvalents.

Les membres du GT C se sont aussi penchés sur la problématique de l'attractivité des métiers de la mer aujourd'hui en France. Certains membres ont mis en avant le déficit actuel de marins de plaisance, de skippers et de moniteurs. Il est donc indispensable d'augmenter les formations permettant le recrutement de ces catégories de professionnels de la mer. Ainsi, le GT C fait remarquer que sur la zone Sud-Atlantique, aucun bac-pro plaisance n'est proposé aux élèves des lycées maritimes. Les élèves voulant se diriger vers un tel bac n'ont comme alternative proche que le lycée de la mer de Sète. Mais dans une perspective plus générale, il apparaît nécessaire de développer la communication auprès du grand public sur les outils de formation existant afin de valoriser l'ensemble des formations aux métiers de la mer et d'attirer de nouveaux élèves.

Enfin, il est à préciser que le débat sur ce thème n°2 s'est prioritairement porté sur le problème, territorialisé au sein de la façade sud-Atlantique, d'hébergement offert aux élèves des formations maritimes. En effet, au niveau de la façade sud-Atlantique, il existe un problème ancien et récurrent d'hébergement des élèves inscrits dans des formations aux métiers de la mer. Ainsi, d'un côté, les capacités d'accueil des internats des établissements d'Arcachon, Ciboure et Marennes sont depuis de nombreuses années insuffisantes. De l'autre côté, il n'y a toujours rien de prévu pour le logement des personnes s'inscrivant dans des cursus de formation maritime continue ou en alternance (contrat de professionnalisation, apprentissage).

Comme la plupart des établissements universitaires proposant ces formations sont situés dans des territoires attractifs (du fait notamment de leurs caractères touristiques), les coûts de location d'un logement sont élevés et peuvent dissuader les candidats venant d'autres secteurs géographiques de suivre ces cursus, que la formation soit donc continue ou en alternance. L'attention a alors été attirée par certains membres du GT C sur la possibilité d'offrir un hébergement sous la forme de résidence mixtes (actifs en formation et en alternance plus saisonniers) dans les secteurs à vocation touristiques, permettant un accès économique favorable à ces populations. Le problème est aujourd'hui que ce type d'équipements ne dispose pas d'un statut administratif reconnu par la loi SRU, et donc ne donne pas accès aux financements conventionnés.

## **Thème 9 : Recherche maritime et valorisation de la mer et des ressources**

Le deuxième thème sur lequel le groupe de travail C a été appelé à se prononcer est le thème n°9, défini par les assises de la mer et du littoral sous l'intitulé suivant : « recherche maritime et valorisation de la mer et de ses ressources ».

Ce thème n°9 peut être mis en lien direct avec le thème précédent du fait que la recherche maritime est l'un des débouchés logiques des formations universitaires consacrées au domaine maritime. De plus, la recherche maritime est susceptible d'orienter l'économie maritime française vers de nouvelles activités, à travers l'identification de nouvelles possibilités de valorisation des ressources marines.

Le groupe de travail C a tout d'abord identifié les domaines vers lesquels la recherche scientifique devrait s'orienter en priorité, faute de connaissances solides à l'heure actuelle sur ces domaines. Les membres du GT C pensent qu'il faut déjà, améliorer la connaissance sur la biodiversité de la mégafaune marine, notamment en haute mer. Il faudrait également améliorer les connaissances au sujet des techniques d'exploration et d'exploitation en mer génératrices de bruits. Par ailleurs, il conviendrait de développer les recherches sur les micro-algues, celles-ci ayant un potentiel à exploiter, là aussi peu connu, au niveau de l'agroalimentaire et des biocarburants. De la même manière ensuite, il est indispensable aujourd'hui de renforcer les travaux scientifiques sur les énergies maritimes renouvelables (EMR), ces travaux devant s'inscrire sous l'angle de la valorisation des ressources marines. En effet, l'industrie des EMR est encore quasi-inexistante au niveau de la façade sud-Atlantique en dépit d'un potentiel de production substantiel. À ce sujet, le développement de cette industrie a été présenté par certains acteurs comme une véritable priorité pour cette façade, ces acteurs regrettant même que les EMR n'aient pas été érigées en tant que thématique indépendante au sein des axes de réflexion des assises de la mer et du littoral.

Enfin, les scientifiques doivent accentuer leurs travaux d'analyse et de prévision des impacts des changements globaux affectant les espaces marins et côtiers. Il convient d'une manière plus générale de développer et généraliser les études prévisionnelles dans l'ensemble de la recherche maritime.

Le GT C s'est par la suite intéressé à la configuration actuelle du dispositif de recherche maritime en France.

Il paraît essentiel de pérenniser les réseaux de suivi et d'observations, et les outils de surveillances qui ont été mis en place ces dernières années. La principale source d'inquiétude des représentants du corps scientifique au sein du GT C réside dans le financement de leurs activités de recherche. Il est vital selon eux que le niveau de financement actuel soit assuré au moins à court ou moyen terme (pour assurer le fonctionnement continu des dispositifs en place) et que sur le long terme, il soit même augmenté. En effet, les scientifiques se plaignent de ne pas être dotés des instruments nécessaires pour mener certaines études et recherches présentant pourtant un caractère primordial. Ainsi, par exemple, les scientifiques opérant sur l'espace côtier expliquent qu'ils n'ont pas les outils pour réaliser convenablement les études nécessaires à la bonne application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, à la différence des scientifiques opérant sur les milieux fluviaux. Le financement de la recherche maritime est donc une problématique importante.

Ensuite, une rationalisation du dispositif actuel de recherche scientifique maritime en France est apparue nécessaire aux yeux des membres du GT C. Ainsi, il convient d'abord de coordonner les activités d'observations pour mettre en relation les données récoltées (REMI, REPHY, Observatoire Côte Aquitaine, Observatoire des mammifères marins, etc.) et de fédérer les études scientifiques s'opérant sur une même échelle locale. Il faudrait après apporter une lisibilité plus importante aux travaux de recherches. Pour cela, le GT C envisage la création d'outils de gouvernance forts (du type Groupement d'Intérêt Scientifique) qui partageraient le portage à l'échelle des territoires de l'intégralité des travaux de recherches menés. Par ailleurs, il serait judicieux de mettre en place un véritable transfert de résultats entre les acteurs de la recherche, les industriels et autres

professionnels de la mer potentiellement intéressés. Il faudrait également favoriser la cohésion et la standardisation des protocoles de suivi et d'études. En effet, il existe aujourd'hui une certaine hétérogénéité sur la manière de mener des études prospectives par les industriels de l'éolien offshore ou de l'exploitation de puits de pétrole marins. Cette absence d'encadrement et de réglementation peut avoir des impacts négatifs sur les milieux marins. De plus, il faudrait mieux intégrer les scientifiques dans ces études prospectives menées.

Enfin, l'IFREMER plaide pour la mise en place d'une interface de discussion entre professionnels de la mer et scientifiques pour endiguer tout conflit d'usage ou autre tension. Ainsi, dans la zone Sud-Atlantique, les ostréiculteurs se sont souvent opposés aux actions des scientifiques.